

PLAN D'ACTION

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

ÉCOLE École Ste-Marie-et-du-Goéland

À NOTRE ÉCOLE

À l'école Ste-Marie-et-du-Goéland, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

La volonté de faire respecter les droits de tous, et ce, pour offrir le meilleur climat afin de favoriser le développement personnel, social et scolaire de chacun et chacune.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

NOS RÉSULTATS

En 2024-25, nos priorités étaient de développer les habiletés sociales chez les élèves, les soutenir dans la gestion des conflits et d'améliorer leur perception quant à l'aide apportée par les adultes de l'école.

Notre répertoire documenté, Le Baromètre, qui est encore utilisé cette année, nous a livré une lecture observable et mesurable qui a soutenu notre analyse réflexive afin de répertorier les comportements qui demandent des interventions plus soutenues.

Nous devons mettre l'accent en début d'année et en cours d'année, au besoin, sur les comportements attendus dans tous les lieux de l'école.

PORTRAIT DE LA SITUATION

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Bien qu'il y ait des situations à gérer au quotidien, celles-ci ont relevé plus souvent de situations conflictuelles où il fallait éduquer les élèves et ainsi leur permettre de transférer les compétences enseignées lors des ateliers. La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente. Le travail effectué dans la dernière année pour l'éducation des témoins a contribué à l'amélioration du climat de notre école.

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont les ateliers d'habiletés sociales animés par les techniciennes en éducation spécialisée. Nous porterons une attention plus particulière à la violence verbale et à la cour de récréation. De plus, nous réviserons nos moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, son bien-être physique ou psychologique, à ses droits ou ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité dont l'agression sexuelle. Cette notion entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

PLAN D'ACTION

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Les actions que nous mettons en place sont :

- ✓ Suite des ateliers du programme Hors Piste sur le développement des habiletés sociales et la gestion des émotions et de l'anxiété.
- ✓ Escouade pairs Médiateurs sur la cour d'école.
- ✓ Accompagner avec bienveillance et professionnalisme chaque acteur afin de lui fournir le soutien et l'encadrement nécessaires (victime, témoin, auteur).
- ✓ Sous-groupe d'aide pour le développement des habiletés sociales et la gestion de la colère avec le service de la Passerelle.
- ✓ Visite du policier au 3^e cycle sur le thème de la cybersécurité.
- ✓ Analyse des résultats du sondage SEVI sur la perception des élèves en regard de la violence et de l'intimidation
- ✓ Travail sur le protocole sur la façon de traiter nos manquements majeurs.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment du constat:

- ✓ Tout incident relié à un geste de violence grave ou à de l'intimidation est un manquement majeur.
- ✓ À partir du moment où la situation est considérée comme de l'intimidation et/ou de la violence, les parents sont informés, puis invités à collaborer à intervenir. L'école peut s'adjoindre des partenaires externes (CIUSSS, policier, DPJ)
- ✓ Les interventions tiennent compte de la gravité des actes d'intimidation et/ou de violence se mesurant par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance et leurs effets sur la/les victimes(s) et peuvent modifier la séquence des interventions prévues.
- ✓ Les intervenants font un suivi approprié afin de contrer les récidives.

Mesures de soutien et d'encadrement:

Notre plan d'action préconise une approche éducative et non répressive en déployant un soutien, qui pour chaque acteur, vise à assurer le bien-être de chacun ainsi que sa sécurité afin de favoriser son développement personnel, social et scolaire.

- ✓ Communication aux parents
- ✓ Soutien aux victimes et/ou témoins
- ✓ Mesure de réparation pour les torts causés
- ✓ Au besoin, mise en place d'un plan d'intervention
- ✓ Au besoin, recours aux ressources professionnelles et/ou partenaires externes

Sanctions possibles:

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi:

Un suivi approprié, efficace et professionnel est déployé par l'équipe d'intervenants en collaboration avec les parents et les partenaires s'il y a lieu.

- ✓ Un suivi est donné pour s'assurer que les actes ont pris fin.
- ✓ Les adultes et les élèves sont informés de l'évolution de la situation.
- ✓ Les incidents sont consignés par le personnel, à moins qu'il s'agisse d'incidents mineurs et isolés qui sont réglés.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

À l'école Ste-Marie-et-du-Goéland, voici comment dénoncer des conduites violentes ou d'intimidation :

- ✓ Verbalement à un adulte (enseignant ou autre membre du personnel).
- ✓ Courriel à un membre du personnel ou à l'école : epsm@csssportneuf.gouv.qc.ca; epgo@csssportneuf.gouv.qc.ca
- ✓ Via ses parents qui communiquent avec la direction.
- ✓ Fiche de signalement sur le site internet de l'école : <https://csssportneuf.gouv.qc.ca/ecoles/sainte-marie-et-goeland/>